



PRÉFET DU CHER

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire

Bourges, le 21 NOV. 2019

Unité interdépartementale du Cher et de l'Indre

Le directeur régional

à

Nos réf : 2019_11_20 Avis ENGIE PV.odt
 Vos réf. : bordereau du 12 novembre 2019
 Affaire suivie par : Renaud DUPONT
 renaud-p.dupont@developpement-durable.gouv.fr
 Tél. 02 34 34 63 40 – Fax : 02 34 34 63 10
 Courriel : ud18.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le directeur
 D.D.T. Du Cher
 6, place de la pyrotechnie
 CS 20001
 18 000 Bourges

A l'attention de Mme VALENTIN

Objet : avis sur un permis de construire PC 018 138 19 B0014– Unité de production photovoltaïque au sol.

Monsieur le directeur,

Par transmission en date du 12 novembre 2019, vous avez communiqué à la DREAL Centre-Val de Loire un dossier de demande de permis de construire relatif à la construction d'une unité de production photovoltaïque au sol, sur la commune de Marmagne référencé n° PC 018 138 19 B0014.

L'unité de production photovoltaïque est en partie implantée en limite de propriété des installations de la plateforme bois-énergie exploitées par la société SOVEN qui sont classées au sein de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ce point n'est pas mentionné dans le dossier de demande de permis de construire.

Le demandeur devra se rapprocher de la société SOVEN afin de s'assurer que son projet ne dégrade pas les conditions d'exploitation de la plateforme bois-énergie, en particulier en ce qui concerne les dispositions relatives à la lutte contre un incendie (accès pompier par exemple) ou la bonne gestion des eaux de ruissellement. De plus les équipements de l'unité de production photovoltaïque devront être situés en dehors des zones d'effets d'un incendie survenant sur le site exploité par la société SOVEN.

Le dossier n'appelle pas d'autre commentaire de la part de l'inspection des installations classées.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional,
le chef de la 1ère subdivision du Cher,


R. DUPONT